

L'ÉTAIN EN INDOCHINE ET LE DÉVELOPPEMENT MINIER DU LAOS

L'ÉTAIN EN INDOCHINE ET LE DÉVELOPPEMENT MINIER DU LAOS ¹
(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 20 février 1929)
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 avril 1929)

Il y a deux mois, à l'occasion du krach de la « Gazette du franc ² », nous avons exprimé les craintes que nous inspiraient certaines sociétés minières indochinoises et les chiffres astronomiques auxquels elles étaient capitalisées en Bourse.

« Il est à craindre, écrivions-nous, que nous n'assistions bientôt à quelques écroulements retentissants dans le compartiment indochinois. » (*L'Indochine*, n° du 20 décembre 1928, page 306.)

Dans notre dernier numéro, nous avons, encore une fois, mis nos lecteurs en garde contre les exagérations de la Bourse (page 36) et, quelques jours ensuite, un événement des plus regrettables venait à point justifier nos appréhensions. Le 8 février, la Sûreté arrêtait M. Meurisse, banquier à Paris, administrateur de la Société minière franco-belge et de la Compagnie minière du Laos, accusé du délit de coalition pour avoir, en Bourse, « manœuvré » les cours de la Minière Franco-Belge.

Seule, la Société minière franco-belge, dont les actions ont monté de 9 fr. en 1925 à 1.300 fr. en février 1929, devrait se trouver directement atteinte par cette arrestation. Cependant, étant donné que c'est cette société qui a créé la Compagnie minière du Laos, et que leur siège social se trouve dans le même immeuble que la Banque Meurisse, une suspicion assez légitime pesa aussitôt sur la Compagnie minière du Laos, Suspicion qui fut largement alimentée par les publications de la presse. On a pu lire, en effet, des appréciations de ce genre : « Quant à la Compagnie minière du Laos, elle n'en est qu'à la période de prospection et les rapports des experts sont peu encourageants. » On apprend aussi que M. Meurisse avait fait disparaître tous les titres lui appartenant ou à lui confiés par ses clients qui avaient quelque valeur, ne laissant que les actions des mines du Laos et des Minière Franco-Belges dont les cours sont complètement tombés. »

Naturellement, la Minière du Laos a cessé d'être cotée. Fait plus grave, les valeurs voisines en ont ressenti le contre-coup : la Minière du Haut-Mékong disparut de la cote, les actions des Étains de l'Indochine baissèrent de 1.260 à 1.070 francs, et les parts de 10.555 à 9.260, les actions de l'Union minière indochinoise reculèrent de 520 à 400 francs et la Société des études et exploitations minières en Indochine s'en ressentit elle-même.

Il est à craindre que le marché s'alarme et ne sache pas toujours distinguer les entreprises sérieuses et solides, en possession de gisements rémunérateurs, de celles qui ne possèdent encore que des promesses et des espoirs.

Il importe de séparer le bon grain de l'ivraie, la valeur sûre du billet de loterie. Nous allons donc examiner les sociétés de mines métalliques au Laos créées depuis quelques années, et comme nous projetions depuis longtemps une étude sur l'étain en

¹ Article non signé. Probablement écrit par Léon Pagès.

² De Marthe Hanau.

Indochine, nous allons le faire dans le cadre d'un historique des entreprises stannifères indochinoises.

Si l'on y ajoute le Yunnan, au nord, et les Indes Néerlandaises au sud, la péninsule Indochinoise produit les deux tiers de la production mondiale d'étain : 101.000 tonnes sur 153.000 en 1927. À eux seuls, les États Malais produisent 54.000 tonnes, les Indes Néerlandaises 35.000, le Siam 7.000, le Yunnan 4.000 et l'Indochine 710 tonnes.

La production de l'Indochine est, on le voit, très faible par rapport à celle de ses voisins, et elle ne représente guère que la 1/200^e partie de la production mondiale d'étain.

Ce n'est pas faute, pourtant, que l'étain manque en Indochine. Des gisements considérables y ont été reconnus, plus riches, d'après certains, que ceux de Malaisie qui sont d'ailleurs en voie d'extinction, mais pour des raisons que nous exposerons tout à l'heure en détail et qui tiennent surtout aux difficultés d'accès des gisements d'étain, la production de l'Indochine était, avant guerre, insignifiante : 44 tonnes de métal pur en 1913. Depuis, elle s'est améliorée, surtout depuis la guerre, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

PRODUCTION D'ÉTAIN EN INDOCHINE
(métal contenu)(Tonnes)

Années	Production totale	Pia-Ouac (Tonkin)	Cammon (Laos)
1913	44		
1914	51		
1915	84		
1916	87		
1917	104		
1918	152		
1919	141		
1920	185		
1921	310		
1922	410		
1923	360	351	14
1924	470	387	85
1925	590	388	203
1926	603	397	206
1927	710	399	331

Cette production représenta en 1927 une valeur de 1.804.000 piastres, soit, au taux moyen de 121.80 pour une piastre, un peu plus de 23 millions de francs.

Elle est concentrée principalement entre les mains de deux sociétés : la Société des Étains et Wolfram du Tonkin, qui produisit en 1927 pour 827.000 piastres d'étain, et la Société d'études et d'exploitations minières en Indochine qui produisit pour 788.000 piastres.

On remarque que la production tonkinoise est stagnante, paraissant avoir atteint son apogée, et que la progression enregistrée au cours de ces dernières années est attribuable uniquement aux mines du Laos.

Il semble qu'il n'existe en Indochine que deux régions stannifères : le massif du Pia-Ouac, dans la province de Cao-Bang (Tonkin) et la vallée de la Nam-Patène, dans la province Cammon (Laos) ; du moins ce sont les deux seules régions où des gisements d'étain soient exploités et donnent lieu à une exploitation rémunératrice.

Sauf erreur de notre part, les gisements qui furent les premiers exploités furent ceux de la Nam-Patène, mais ils furent ensuite abandonnés pendant de longues années, pour donner lieu, enfin, à un véritable « rush ». Aussi estimons-vous préférable d'étudier d'abord le massif de Pia-Ouac.

Le massif de granulite du Pia-Ouac, qui atteint jusqu'à 1.930 mètres de hauteur, appartient à la chaîne du Coc-Xo, qui constitue la ligne de partage des eaux entre le bassin du fleuve rouge et le bassin du Si-Kiang ; il se trouve entre le Song Nang, sous-affluent de la rivière Claire, à l'ouest, et le song Beng Giang, affluent du Si Kiang, à l'est. Le centre le plus proche est Nguyen-Binh et, administrativement, relève du territoire militaire de Cao-Bang.

Toute cette région est très minéralisée. Au nord-ouest du Pia-Ouac se trouvent les alluvions aurifères de la Société de Bao-Lac et, au sud, on relève, très proches, les gisements des mines de zinc de Trang-Da et des mines d'or de Pac-Lan.

Malheureusement, la région est d'un accès assez difficile. De Hanoï, le voyageur y monte par Thai-Nguyen et Bac-Kan, la route n'étant plus empierrée après le croisement de Ngan-Son ; c'est la voie la plus directe, ce n'est pas celle qu'emploient les minerais expédiés à Haïphong : ils sont expédiés à Nguyen Binh par chevaux de bât, sur un sentier muletier (de 10 à 30 kilomètres environ, selon la mine), puis de Nguyen-Binh à Na-Cham (150 km) par charrettes, cette route a l'avantage d'être empierrée ; à Na-Cham, le minerai prend le chemin de fer qui le transporte jusqu'à Phu-lang-Thuong (130 km) et, enfin, de Phu-lang-Thuong à Haïphong (100 km), il est transporté sur de grosses jonques de 100 tonnes.

Pour parcourir ces 400 km de Pia-Ouac à Haïphong, il en coûte environ 650 p. par tonne, soit plus d'un franc cinquante par kilomètre alors que du Tonkin en France, le minerai ne paie que 18 piastres et l'étain en saumons 24 piastres.

Les gisements du Pia-Ouac sont composés surtout de cassitérite alluvionnaire due au démantèlement des filons primitifs et le wolfram est mêlé à la cassitérite dans une proportion qui varie de 40 à 60 % de l'ensemble ; la cassitérite en place est relativement rare.

Pendant de longues années, bien ayant l'occupation française, ces gisements furent exploités par les Chinois.

*
* *

En raison de la piraterie qui se prolongea dans le Haut-Tonkin et de la pénurie des moyens de transport, la région ne put être sérieusement reconnue qu'à partir de 1900, et il fallut attendre le mois de septembre 1902 pour voir apparaître la Société des mines d'étain du Haut-Tonkin*, petite société au capital de 225.000 francs divisé en 450 actions de 500 fr. ; ce capital fut porté à 375.000 francs en 1908 et à 535.000 francs

en 1922. Encore sur les 450 actions du début, 150 étaient-elles des actions d'apport, si bien que les promoteurs ne se hasardaient à risquer que 150.000 francs.

Essai bien timide qui réussit pourtant.

La Société possède huit concessions couvrant 3.000 ha, environ, mais elle n'en exploite que trois : Beausite, Phèdre et Marie.

Ces trois concessions comprennent surtout des éluvions, c'est-à-dire le produit de la décomposition de roches sous-jacentes : des coolies les désagrègent au moyen d'un courant d'eau qui entraîne la masse argilo-sableuse minéralisée ; après l'avoir traitée au sluice, ils séparent le minerai à la batée et vendent à la Société le minerai ainsi obtenu qui contient de 40 à 60 % de cassitérite et le reste en wolfram. Ce minerai mixte est envoyé tel quel en France.

La Société a reconnu aussi des filons quartzeux, mais leur exploitation coûterait très cher, et elle n'ose pas l'entreprendre, Elle préfère s'en tenir à cette méthode très rudimentaire d'exploitation par des coolies intéressés. Elle ne se sert même pas de la laverie que lui vendit, en 1925, la Société des mines du Pia-Ouac en même temps que les concessions Ariane et Phèdre), laverie qui, installée en 1913, n'a jamais été utilisée.

La Société produit pendant la guerre de 90 à 130 tonnes de minerai mixte (cassitérite, wolfram) par an : depuis, cette production s'est élevée à 170 tonnes environ, représentant de 55 à 60 tonnes d'étain pur et autant de wolfram.

Trois cents coolies sont employés sur les mines, produisant de 1 kg 800 à 1 kg 900 de minerai mixte par jour ; trois Européens les surveillent et les paient. On estime à 250 piastres les frais de main-d'œuvre indigène par tonne de mixte produite, soit 500 piastres par tonne d'étain pur en moyenne. Or, la tonne d'étain vaut à Londres 220 livres, soit 2.200 piastres. Même après les frais de transport et les frais généraux, la marge bénéficiaire est considérable.

L'entreprise est, en effet, très prospère, et elle réalise couramment des bénéfices nets doubles de son capital (1.129.000 francs en 1926). En 1926, l'action toucha un dividende de 390 francs et la part 900 francs. Le capital est entièrement remboursé, et le surplus du bénéfice net est partagé également entre les 1.070 actions et les 400 parts bénéficiaires. La trésorerie est très à l'aise.

On ne saurait s'étonner que quelques actions se soient vendues 4.000 francs. À ce prix, encore elles ne sont pas chères, rapportant de 8 à 10 % mais il semble bien que l'entreprise ne soit pas susceptible d'un grand développement. On peut même craindre l'épuisement des éluvions. Il est vrai que de puissants groupements ne demanderaient peut-être pas mieux que d'acquérir le domaine de la Société, afin d'en exploiter les filons.

Toute différente est la Société des Étains et Wolfram du Tonkin* qui se constitua au mois de janvier 1911 pour exploiter des concessions, dont certaines remontaient à 1902, qui sont situées dans le nord-est du Pia Ouac, à Tinh-Tuc, et qui sont exploitées depuis une trentaine d'années (nous n'avons pas de renseignement sur la période qui précéda 1901, au cours de laquelle Tinh-Tuc fut exploité, notamment en 1909 par la Société anonyme des Mines de Cao-Bang).

La Société n'exploite guère que deux de ses concessions qui diffèrent d'ailleurs beaucoup entre elles : la concession Saint-Alexandre renferme de nombreux filons quartzeux contenant surtout du wolfram. Les cours du wolfram ayant beaucoup baissé depuis la guerre, la Société exploite surtout les parties les plus riches en cassitérite, le minerai est trié à la main et concentré à la batée.

La concession Sainte-Adèle est composée d'alluvions stannifère (sans wolfram) qui ont rempli le fond d'une vallée très étroite creusée dans les calcaires ; elles ont jusqu'à 36 mètres de profondeur, et l'exploitation est menée à ciel ouvert par gradins descendants hauts de 3 mètres. Une vole ferrée électrique avec quatre tracteurs relie la mine à la laverie.

La laverie, perfectionnée, peut traiter 1.500 m³ de minerai par jour, la séparation du minerai se fait par procédé magnétique. Pendant le lavage, il est recueilli environ 13 grammes d'or par tonne d'étain pur. Un transporteur aérien, récemment achevé, évacue les stériles de laverie.

La fonderie, jadis installée à Tasa, à 25 km de la mine, près de la route de Nguyen-Binh à Cao-Bang, a été déplacée en 1927 et reconstruite près de la mine de lignite que possède la Société. Elle permet la production de saumons d'étain à 99,9 %.

Une usine hydro-électrique, installée à Tasa, utilise une chute d'eau de 62 mètres et fournit de lumière et de force les mines et les ateliers.

La production de wolfram, qui atteignait 222 tonnes en 1917, est tombée à 19 tonnes en 1923 à cause de la baisse des prix du tungstène ; depuis, elle s'est un peu relevée pour atteindre 62 tonnes en 1927, parce que les prix se sont eux mêmes relevés.

Par contre, l'extraction de l'étain, qui était presque nulle en 1916, a monté rapidement depuis 1920 (78 tonnes) pour atteindre 250 tonnes en 1922 et 337 en 1926 ; en 1913 [sic], elle fut de 313 tonnes de métal pur.

L'entreprise emploie 13 Européens et 1.300 coolies environ ; le rendement est de 0 kg. 850 à 900 d'étain pur par ouvrier et par jour, soit sensiblement le même qu'aux Étains du Haut-Tonkin, de même que le prix de revient.

Pendant très longtemps, la Société éprouva de gros déboires, et, pendant dix ans, elle fut obligée d'élever successivement son capital de 1.500 000 fr en 1911 à 3 millions en 1912, 3.500.000 en 1914, 4 millions en 1919 et 7 millions en 1921. À la fin de 1923, le déficit s'élevait, au total, à 2.600.000 fr.

En 1924, les bénéfices apparaissent et, en 1926, ils atteignirent 5.187.000 francs, 70 % du capital, permettant de répartir un dividende de 35 %. En 1927, en raison des travaux d'amélioration considérables qui furent exécutés, les bénéfices baissèrent à 3.803.000 francs.

La trésorerie est très à l'aise, car en mars 1927, le capital a été porté de 7 millions à 8.760.00 fr. par émission d'actions à 200 fr. pour un nominal de 100 fr. et en mai 1928, de 8.760.000 à 10.500.00 francs par émission de 17.500 actions à 400 francs, donnant droit à dix voix par action, si elles sont nominatives. Ainsi. il est entré dans les caisses de la Société 7 millions de francs de primes qui permirent de participer à la constitution de la Société des Étains du Cammon et de lever l'option qui lui avait été consentie sur des actions à vote plural des Étains de l'Indochine.

Au dernier bilan (fin 1927), le portefeuille-titres est porté pour 4.977.000 francs, mais il est encore plus important aujourd'hui et, si l'on veut bien se rappeler que la Société contrôle la Société des mines d'Or de Bao-Lac, qu'elle a fondée, on trouve que son portefeuille doit être ainsi composé :

4.000 actions Bao-Lac 25 piastres cotées 1.800 francs	7.200.000
2.147 parts Bao-Lac cotées 7.300 fr.	13.526.000
1 800 actions Étains du Cammon 250 francs, cotées 5.000 francs	9.000.000
40.000 actions Étains de l'Indochine 100 francs, cotées 100 francs	40.000.000
Total	<u>69.726.000</u>

Ces 70 millions n'ont nécessité qu'un décaissement total de 4 millions de la part de la société. De plus, elle doit posséder, en dehors de celles qui rémunèrent ses apports, des actions de Bao-Lac et des Étains du Cammon qu'elle souscrivit. Combien en souscrivit-elle, nous ne savons pas mais elle gagne du 2.000 % sur ses actions Étains du

Cammon et du 500 %a sur ses actions Bao-Lac. Certainement, le portefeuille de la Société a une valeur boursière actuelle de plus de 100 millions.

Les actions des Étains et Wolfram du Tonkin d'un nominal de 100 francs, sont cotées 3.300, ce qui capitalise l'entreprise 346 millions. Il est malaisé dire si une telle capitalisation est justifiée, d'autant plus que les gisements que la Société exploite dans le Pia-Ouac sont, dit-on, en voie d'épuisement. En tout cas, l'extraction ne progresse pas et ce n'est pas bon signe.

La hausse récente des actions semble motivée surtout par les participations de la Société, lesquelles ont été possibles parce que les Étains et Wolfram sont contrôlés par un groupe paissant au double point de vue technique et financier : le groupe de Wendel.

Par ses participations, cette entreprise se trouve donc devenue autant laotienne que tonkinoise.

Avant de passer au Cammon, nous devons encore citer la Société des Mines d'étain et Wolfram du Pia-Ouac Est, qui fut fondée en novembre 1913. C'est une petite société civile au capital de 10.000 piastres divisé en 1.000 parts de 10 piastres, Elle possède dix concessions, dont l'une remonte à 1910, et la plupart des autres furent prises en 1913 par des Annamites. Les gisements sont situés entre Tinh-Tuc et Ng.-Binh et comprennent des filons, des éboulis de pente et des alluvions. Le minerai produit contient autant de wolfram que de cassitérite, et l'exploitation a baissé depuis la diminution des cours du wolfram. Depuis 1925, elle a repris un peu et, en 1927, elle a produit un tonnage de minerai mixte représentant 5 tonnes d'étain pur et 5 tonnes de wolfram. Comme aux Mines d'étain du Haut-Tonkin, le minerai est expédié tel quel, sans préparation.

Enfin, il faut signaler pour mémoire les quatre concessions que M. Bault exploita en 1910 et 1911, et dont il tira 30 tonnes de wolfram et 4 de cassitérite, et une quinzaine de concessions appartenant surtout à des Annamites, et qui n'ont jamais été exploitées; deux d'entre elles appartiennent à la Société d'Etudes et Minières de Va-Nong et Kim-Na.

Toute cette région du Pia-Ouac semble délaissée depuis que l'attention s'est portée sur les gisements du Laos.

*
* *

Au Laos, l'étain est reconnu sur une très faible étendue, dans la province de Cammon. Il s'agit d'une vallée formant un vaste cirque ovale (de 22 kilomètres de long sur 6 à 8 de large ; elle est complètement entourée par une énorme muraille de rochers calcaires qui s'élèvent à pic, dominant la vallée de 4 à 500 mètres de hauteur.

Cette vallée est arrosée par la Nam Patène qui se fraye au sud un passage pour se jeter dans la Nam Hin Boun, affluent du Mékong. Ce passage est celui qu'emprunte la route, et c'est le seul par lequel il soit possible d'entrer dans la vallée, hormis des tunnels que se sont creusés dans le calcaire des rivières qui vont se jeter dans la Nam Hin Boun. Dans le numéro de juin 1908 de « Spelunca », bulletin de la Société de spéléologie de France, M. Macey, ancien commissaire du gouvernement à Pak-Hin-Boun, décrit les passages souterrains du Houei Tham Khi Heup et de la Nam Hin Boun, ce dernier étant d'ailleurs en dehors de la vallée de la Nam Patène.

La vallée de la Nam Patène est d'un accès malaisé. Elle commence, en effet, à 20 km. du confluent de la Nam Patène et de la Nam Hin Boun, et à 50 km. de Pak-Hin-Boun, confluent de la Nam Hin Boun et du Mékong. Autrefois, on remontait les deux rivières ; aujourd'hui, une route assez bonne va de Thakhek à Pak-Hin-Boun et, de là, remonte la vallée de la Nam Patène pour atteindre le siège des mines d'étain.

Pour se rendre à Thakhek, on peut emprunter, en dehors de la voie fluviale du Mékong, les routes qui ont été construites depuis quelques années parallèlement au Mékong, mais elles ne sont pas empierrées et ne sont praticables aux automobiles que pendant cinq mois, du 15 novembre au 15 avril. Généralement, on emploie plutôt la route de Dongha à Savannakhet qui est empierrée sur tout son parcours et à qui il ne manque plus qu'un pont ; c'est par cette voie qu'est monté, l'an dernier, tout le matériel lourd des Étains du Cammon et des Étains de l'Indochine

La route la plus courte est celle de Vinh à Thakhek par Nape et Nakai, mais elle est à sens unique, selon les heures de la journée, en deux endroits, entre Kim-Cuong et Nape et entre Nakai et Nhommarat ; de plus, la descente du plateau du Phon-Ac dans la vallée de la Se Bang-Fai est particulièrement dangereuse. Aussi cette voie tend-elle à être délaissée pour le chemin de service de la voie ferrée de Tan-Ap à Thakhek.

Au fond, la voie la plus courte et la meilleure est par Siam : la voie ferrée conduit de Bangkok au delà de Korat, à Ampheu Phom, et de là, une assez bonne route conduit à Lakhone en face de Thakhek. La richesse stannifère de la vallée de la Nam Patène semble avoir été connue très anciennement, car les Laotiens l'exploitaient longtemps avant notre arrivée. À la saison sèche, en décembre et janvier, les indigènes de huit villages se transportaient dans la vallée. Ils creusaient des puits verticaux de 0 m. 80 à 1 m. 50 de largeur jusqu'à 12, 15, 20 mètres de profondeur, jusqu'à ce que les éboulements fussent imminents ; le minerai extrait était trié au soleil, l'oxyde d'étain brillant étant mis de côté. Le minerai était ensuite broyé, lavé à la batée, comme le minerai aurifère, puis il était fondu, mélangé avec du charbon de bois, dans des fourneaux en terre où s'opérait la réduction. Le produit, très imparfait, de cette opération servait de plombs aux pêcheurs pour leurs filets, il était aussi envoyé à Outhène où les marchands chinois l'acceptaient en échange de leurs marchandises ; le roi de Siam le prenait aussi en paiement des impôts. Ces gisements furent signalés dès 1867 à Doudart de Lagrée, puis M. Counillon, chef du service géologique de l'Indochine, qui périt tragiquement à Hanoï, il y a quelques années, les visita en 1890 : il estimait qu'alors les indigènes ne tiraient pas de la vallée plus de 1.500 kg de métal impur par an. Ce n'est pas surprenant, étant donné les moyens primitifs dont ils disposaient et le fait qu'ils ne travaillaient que deux mois par an.

En 1893, un prospecteur, M. Ménager, étudia les gisements ; un « Syndicat minier du Laos » se constitua, géré par M. Blanchet, qui obtint, le 9 octobre 1896, la concession de plusieurs gisements.

Le même mois, M. Blanchet forma une société anonyme dite « Société des Étains du Hin-Boun* », dont notre ami, M. Saintenoy, gouverneur honoraire des colonies, qui fut un des actionnaires, a bien voulu nous communiquer les statuts qu'il possédait encore. Le capital de la société était fixé à 130.000 francs, divisé en 260 actions de 500 francs, dont 140 attribuées au Syndicat minier du Laos pour rémunérer ses apports ; trois mois après, le capital fut porté à 210.000 francs.

Un ingénieur, M. Gallen, alla organiser l'exploitation. En 1900, M. Raquez, qui visita la vallée de la Nam Patène en compagnie du commissaire de Pak-Hin-Boun, M. Voitel, y fut reçu par le directeur, M. Schlogel, et son assistant, M. Artigas. Le gisement exploité était celui dit de « Ban ta Coua » ; Schlogel éprouvait alors de grandes difficultés pour trouver la main d'œuvre, et il projetait d'engager des Chinois.

En 1902, 113 Annamites et Laotiens étaient employés par la Société, une petite usine traitait 4 tonnes de minerai brut par jour ; un arrêté du Gouverneur Général du 3 juin 1903 accordait la Société des Étains du Hin-Boun la concession définitive de trois périmètres miniers dans la vallée de la Nam Patène. Les publications de l'époque se font l'écho de vastes projets de la Société : on devait créer des pâturages, des rizières, on espérait une extraction de 1.200 tonnes d'étain métal ; à Saigon, à la devanture des magasins Jacque, des saumons d'étain de Bao Ta Coua étaient exposés. En août 1903, on annonce que les travaux de recherche et de laboratoire sont terminés, et que

l'entreprise va entrer dans la période d'exploitation : le capital des Étains de Hin-Boun va être porté à 3 millions de francs, la moitié étant souscrite à Paris, l'autre moitié étant assurée par la Banque de l'Indochine et la « Société des Mines d'Or ».

Après cela, plus rien. Ban Ta Coua sombre dans le silence et dans l'oubli, la Société des Étains du Hin-Boun est dissoute, un de ses principaux actionnaires se refusant à prolonger la vie de la Société, ne fut-ce que pour conserver les concessions. Pour n'avoir pas voulu acquitter quelques centaines de francs par an de redevances, le groupe laisse échapper des gisements que la Bourse a capitalisés aujourd'hui à plus d'un milliard.

À partir de 1904, semble-t-il, les périmètres sont à qui veut les prendre. Il y a un milliard là, par terre, dans la vallée de la Nam Patème, mais personne ne se baisse pour le ramasser.

Pourquoi la Société des Étains du Bin-Boun a-t-elle abandonné la partie ? Nous nous sommes laissé dire qu'elle avait eu affaire à un ingénieur peu compétent et pessimiste. En tout cas, après le qu'elle eût abandonné les gisements, personne ne voulut s'y intéresser.

Il fallut un Anglais pour que la question fût reprise. M. Opie était originaire de la Cornouaille, pays où, depuis l'antiquité, on exploite des filons de cassitérite. Comment vint-il en Indochine et à quelle époque ? Nous ne le savons pas. M. Cucherousset, qui fait autorité en tout ce qui touche le Laos, affirme que M. Opie vint pour la première fois, en 1904, dans la vallée de la Nam Patène, et qu'il étudia pendant plusieurs années la géologie de la région.

Il acquit rapidement la conviction qu'il avait affaire à un gisement considérable et d'une nature spéciale : ce n'est ni le filon, comme en Cornouailles, ni l'alluvion, comme en Malaisie, mais une couche très épaisse de limonite imprégnée de cassitérite. Il est vraisemblable que l'existence du cirque de la Nam Patène est due à un bouleversement géologique qui aurait écarté la couche calcaire.

*
* *

La guerre empêcha M. Opie de procéder à la constitution de la Société d'exploitation qu'il projetait. Ce n'est qu'en août 1920 qu'il parvint à décider M. Bartholoni, député de la Haute-Savoie, et le groupe des Charbonnages de Carmaux à créer la Société d'études et d'exploitations minières en Indochine, au capital primitif de 100.000 fr.

Cette société porta, en 1921, son capital à 3 millions 500.000 francs.

Depuis, ce capital fut élevé, en 1923, à 7.500.000 francs, par l'émission de 4 000 actions de 1.000 fr. ; en janvier 1926, il fut porté à 10 millions ; en même temps, les actions de 1.00 francs étaient divisées en actions de 100 francs.

En juin 1927, le capital était porté à 12.500.000 fr., par création de 25.000 actions B ayant un droit de vote de 20 voix, et réparties entre les anciens actionnaires. Enfin, en octobre 1927, le capital était porté à 12.600.000 francs par émission de 1.000 actions remises à la Société commerciale du Laos, en rémunération d'apports de terrains et d'immeubles.

Pendant les premières années, la Société se préoccupa beaucoup du problème des transports et de la prospection ; elle débroussailla le sol et se mit à construire une usine de traitement. Celle-ci fut mise en marche à la fin de février 1923 et la production de cette année-là fut de 22 tonnes de concentrés (14 tonnes de métal) ; elle monta à 85 tonnes de métal en 1921, 203 tonnes en 1925, 198 en 1926 et 331 tonnes en 1927.

Le gisement se révèle riche, la teneur des lignites étant de 1 à 2 % et l'exploitation se fait à ciel ouvert sur la mine Solange où il n'y pas de recouvrements stériles. Une laverie perfectionnée a été installée avec un vibro-déboucheur, un concasseur des broyeurs Hardinge et des tables Wilfley et James et 6 moteurs de 30 chevaux. La société n'a pas encore songé à installer une fonderie, elle attend peut-être que l'accès de la mine soit

plus facile pour y amener un gros matériel et ainsi que sa production soit plus importante. C'est assez sage. En attendant, elle exporte des concentrés dont la teneur en étain, qui était au début de 61 %, s'est élevée à 64 %.

Une quinzaine d'Européens et de 700 à 800 coolies sont employés sur la mine qu'on a appelée en l'honneur du fondateur de la Société « mine Bartholoni. »

Avec la difficulté des moyens de transport, le plus gros obstacle que rencontra la Société fut le climat qui est très pénible. La région est, en effet, une des plus dures de l'Indochine, et le docteur Harmand, le premier Français qui l'ait traversée, écrivit jadis : « L'Indochine n'est pas inférieure, au point de vue sanitaire, aux Indes Britanniques et Néerlandaises ; je n'y ai vu nulle part de climat aussi insupportable que celui de Calcutta et du bas Bengale, sauf dans le Cammon, au pied des montagnes boisées de la rive gauche du Mékong, où la température et l'humidité, pendant quatre à cinq mois de l'année, rendent la vie à l'Européen bien difficile. Les inondations sont aussi gênantes.

Pendant son premier exercice, en 1921, la Société perdit 226.000 francs, et son premier bénéfice n'apparut qu'en 1924 : il s'élevait à 160.000 francs. En 1925, il monta à 208.000 francs ; en 1926, il atteignit 788.000 francs et, en 1927, 2.154.857 francs. Tous ces bénéfices ont été intégralement affectés aux amortissements, et la situation de la Société est particulièrement saine.

Les titres de la Société ont commencé à se négocier hors cote en cette époque, les actions de 1.000 francs se négociaient 9.000 francs et les parts 12.000 francs, l'affaire étant ainsi capitalisée à 114 millions.

En février 1928, ces titres furent inscrits au marché en banque au comptant. L'action de 100 francs fut introduite à 1.300 francs, et la part à 32.000 francs, capitalisant l'entreprise à 228 millions. Aujourd'hui, l'action vaut environ 1.800 francs, et le vingtième de part 2.400 francs, ce qui donne une capitalisation de 227 millions pour les actions et 96 millions pour les parts, soit au total 323 millions. Les parts ne touchant, d'après les statuts, que 15 % du solde des bénéfices nets, leur prix élevé ne se justifie que par la perspective de prochaines augmentations de capital.

L'actif fait état d'un portefeuille estimé à 525.000 francs. Dans cette somme entrent sans doute les 1.300 actions de 250 francs, des Étains du Cammon que la Société s'est vu attribuer et des titres des filiales qu'elle a constituées : Société Commerciale du Laos, Immobilière du Laos et Textile du Laos.

La Société d'études, qui est prudemment gérée et qui possède sur place, en la personne de M. Claude, un technicien de haute valeur, est une entreprise de grand avenir. Bien qu'elle ait laissé échapper un nombre considérable de périmètres, elle possède encore, ne l'oublions pas, dix concessions couvrant 5.500 hectares, et elle peut donc multiplier ses installations. Aussi, pour si élevés qu'ils soient, les cours actuels ne nous paraissent pas exagérés, à condition, bien entendu, que les cours de l'étain se maintiennent au taux présent.

LA « RUÉE » VERS LES GISEMENTS MINIERES DU LAOS
(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1929)
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 avril 1929)

Nous avons vu, il y a quinze jours, comment s'était développée l'exploitation des gisements d'étain du Tonkin et du Laos. La rapide prospérité de la Société d'études et d'exploitations minières ne devait pas tarder à retenir l'attention des prospecteurs et des financiers métropolitains.

Ce fut un ancien élève de l'École polytechnique, M. Dubost, qui attacha le grelot.

M. Opie avait apporté à la Société d'études et d'exploitation minières 30 périmètres qu'il avait pris entre le 30 juin 1919 et le 14 février 1921. En 1925, M. Dubost s'avisait

que la Société n'avait demandé que neuf concessions définitives de mines et avait « laissé tomber » les vingt et un autres périmètres. Les plus récents étaient « res nullius » depuis le 14 février 1924, donc périmés depuis un an et demi lorsque, le 31 août 1925, M. Dubost déposa à Thakhek une demande de recherches en périmètres réservés portant sur quatre terrains ainsi abandonnés par le groupe Bartholoni-Carmaux. Le 3 octobre de la même année, il en demandait sept autres, puis quatre le 10 octobre, et enfin douze le 24 octobre.

La Société d'études et d'exploitation minières fut abasourdie d'une pareille audace qu'elle considérait comme une imprudence inqualifiable et, après un échange de télégrammes avec le siège social, son directeur recouvrait, les 3 et 4 décembre 1925, les périmètres demandés par M. Dubost.

Le bon droit de ce dernier était indiscutable. En effet, l'article 14 de la réglementation minière dispose : « Le permis de recherche s'acquiert à la priorité de la déclaration faite au chef-lieu de la province. Il emporte le droit exclusif de recherche dans un périmètre limité par un carré dont les côtés ont une longueur de 3 km. et sont orientés Nord-Sud et Est-Ouest vrais », et l'article 25 ajoute : « Tout permis de recherche, tant qu'il n'est pas périmé, donne droit à l'obtention d'une concession. »

Cependant M. Dubost n'était qu'un pauvre prospecteur et il eût sans doute accepté une transaction avec la Société d'études et d'exploitation minières, mais celle-ci n'y songea même pas, persuadée d'être assez puissante pour écraser l'audacieux qui avait osé ramasser ce qu'elle avait elle-même dédaigné.

Au début de 1926, M. Dubost se rencontra avec M. de Fommervault qui venait de créer la Société des Charbonnages d'Along et Dong-Dang et était en pourparlers pour la constitution des Charbonnages de Ninh-Binh.

M. de Fommervault comprit aussitôt l'intérêt que présentaient les permis de M. Dubost, se fit consentir une promesse de vente le 12 mars 1926 et, en octobre, la Société des Étains de l'Indochine* voyait le jour.

Elle se constituait au capital de 18 millions de fr. divisé en 180.000 actions de 100 fr. entièrement libérées.

M. Dubost apportait à la société 26 périmètres en échange desquels il recevait 100.000 p., 1 million 300.000 fr. et une redevance par tonne de minerais exportés fixée à 7 1/2 % du prix f. o. b. au port d'embarquement en Indochine.

M. de Fommervault, qui apportait à la Société la promesse de vente de M. Dubost (aux conditions ci-dessus), recevait une somme de 15.000 p. et 11.400 parts de fondateur sur 15.000 créée. Les 3.600 parts restant étaient réparties entre les souscripteurs à raison d'une part pour 50 actions. À retenir que les actions et les parts se partageaient par moitié le droit aux augmentations de capital et que les parts ont droit à 25 % du solde des bénéfices nets.

M. de Fommervault avait réussi à intéresser à son entreprise deux sociétés des plus compétentes : les Étains de Kinta, la plus ancienne société française de mines d'étain, dont le président, M. Salathé, accepta la présidence des Étains de l'Indochine, et les Étains et Wolfram du Tonkin, représentés dans le conseil par leur administrateur-délégué, M. Brard, et par un de leurs administrateurs, M. de Lafaulotte, bien connu au Tonkin et prospecteur averti.

Peu après la constitution des Étains de l'Indochine, les Étains et Wolfram au Tonkin manifestèrent le désir de contrôler plus étroitement l'affaire et, pour la faire bénéficier de leur expérience, en particulier de leurs travaux pour la concentration du minerai, il exigèrent qu'on leur accordât des actions à vote plural.

Le 16 avril 1927, une option leur fut donnée sur 40.000 actions à émettre au pair, ayant un droit de vote double de celui des actions ordinaires, et il leur fut promis trois places dans le conseil d'administration.

Cette option, valable jusqu'au 31 décembre 1928, fut levée le 7 juin 1928 et, depuis, le capital fut porté à 22 millions. Il comprend donc aujourd'hui 180.000 actions

ordinaires ayant droit à 35 % des augmentations de capital et 40.000 à vote plural ayant droit à 30 % des augmentations de capital. Les parts ont vu réduire comme les actions ordinaires, de 50 à 35 % leur droit aux augmentations de capital.

Pour fixer les idées, si demain la Société portait son capital de 22 à 50 millions, ainsi que le conseil est autorisé à le faire par les statuts, les parts de fondateur auraient droit à 28 actions nouvelles pour 5 parts, les actions à vote plural (180001 à 220000) à 49 actions nouvelles pour 2 anciennes, et les actions ordinaires à 49 actions nouvelles pour 80 anciennes. C'est-à-dire que les actions à vote plural ont quarante-cinq fois plus de droits que les autres.

Pendant de longs mois, le bruit courut qu'un procès allait être intenté à la Société par la Société d'études et d'exploitations minières et c'est pourquoi les cours restèrent longtemps faibles. En décembre 1926, les actions furent introduites sur les marchés hors cote à 180 francs et les parts à 1.800, soit une capitalisation de 60 millions environ pour 18 versés.

Le même mois, l'action tombait à 130 francs et la part à 1.350, puis l'action allait et venait entre 150 et 180, la part se maintenant à 2.000, et ce n'est qu'à la fin de 1927 que l'action atteignit 200 francs.

En 1928, les cours montent rapidement : de 263 francs, le 3 janvier, l'action monte à 690 le 20 février et 981 le 7 mai, tandis que la part grimpe de 2 250 à 9.250. Ce mouvement est dû à la fois à la hausse de l'étain, à la perspective de voir les Étains et Wolfram du Tonkin lever l'option à eux consentie et peut-être aussi à la disparition de M. Bartholoni, qui était la cheville ouvrière de la Société d'études et d'exploitations minières et qu'on pouvait croire résolu à intenter une action en justice contre les Étains de l'Indochine, bien qu'il n'en fût rien et qu'il eût déjà conclu un accord avec le groupe de Wendel pour les Étains du Cammon, première manifestation d'une volonté de coopération.

Après le mois de mai 1928, les cours se tassèrent, les actions revinrent à 665 francs, les parts à 7.000 en juillet, puis, en fin d'année, elles montèrent de nouveau pour culminer, il y a un mois, les actions à 1.350 francs et les parts à 10.500, montant en un mois, les premières de 65 % et les secondes de près de 30 %.

Le 1^{er} mars, les actions valaient 1.170 francs et les parts 9.850, ce qui représente 258 millions pour les actions et 148 millions pour les parts, soit au total 406 millions.

Certes, c'est là un chiffre impressionnant, mais la société possède 200 000 hectares dans la vallée de Nam Patène, où l'on sait qu'il y a de l'étain, beaucoup d'étain. Au reste, M. Bordeaux, ingénieur des Mines et administrateur de la Société, a reconnu plus de 200 000 tonnes de minerai, puis M. Brard trouva des teneurs allant de 9 à 20 kg de métal à la tonne, teneurs formidables eu égard aux teneurs des alluvions de Malaisie.

Nous avons vu, il y a quinze jours, que la Société d'études et d'exploitations minières était capitalisée à 323 millions. Les Étains de l'Indochine ont certes plusieurs années de retard, mais leur domaine est trois fois plus étendu et cela est très important, surtout lorsqu'il s'agit d'exploiter des gisements alluvionnaires dont la richesse peut parfois être très inégale.

*
* *

M. Dubost, disions-nous, avait pris 27 périmètres dans la vallée de la Nam Patène Or, il n'en vendit que 26 à M. de Fommervault, gardant pour lui le périmètre « Lux » de 900 ha, qui était peut-être le plus intéressant, car il renfermait la mine de Boneng, anciennement exploitée et sur laquelle, semble-t-il, la Société d'études et d'exploitations minières avait songé un moment à s'installer.

M. Dubost commença par exploiter lui-même la mine de Boneng ; il y amena 40 indigènes et, au cours du premier semestre 1926, il produisit 1.356 kg de concentrés

d'étain. En même temps, il entra en pourparlers avec la Compagnie de recherches et d'exploitations minières. Cette société (qu'il ne faut pas confondre avec la Société d'études et d'exploitations minières) est une filiale de la Compagnie industrielle du platine. Créée en mai 1925 au capital de 2.100.000 francs, elle s'est portée en février 1927 à 6.300.000 francs divisés en 12.000 actions de 500 francs ; il existe 1.680 parts de fondateur, ayant droit à 35 % du solde des bénéfices nets (65 % aux actions), dont 840 furent attribuées à la Compagnie industrielle du Platine.

Avec le concours des Étains et Wolfram du Tonkin, des Établissements Carnaud et Forges de la Basse-Indre, des Petit-Fils de François de Wendel et de la Banque de l'Indochine, la Compagnie de Recherches créa, en février 1927, la Société des Étains du Cammon*, au capital de 13.500.000 francs, divisé en 54.000 actions de 250 francs ; le capital fut souscrit par seize personnes et sociétés.

Les apports n'eurent lieu qu'ensuite et en deux temps :

En mars 1927, la Compagnie de recherches apporta aux Étains du Cammon une option sur le périmètre « Lux » (Mine de Boneng) que lui avait consentie M. Dubost moyennant en versement, à la levée de l'option, de 225 000 piastres et une redevance de 25 % sur les bénéfices nets à provenir de l'exploitation du périmètre. En rémunération de son apport, la Compagnie de Recherches reçut une somme de 500.000 francs et 2.300 actions des Étains du Cammon.

Le capital de cette dernière société était ainsi porté à 14.075.000 francs.

En décembre 1927, il fut élevé à 15 millions pour rémunérer trois apports consentis tous les trois le 7 novembre :

1.800 actions furent attribuées à la Société des Étains et Wolfram du Tonkin, qui apportait deux options valables jusqu'au 24 février 1928 sur un groupe de 54 périmètres et un autre groupe de 50 périmètres. Ces 104 périmètres avaient été pris entre les mois d'avril et de septembre 1926 par M. Barondeau, qui exigeait, à la levée de l'option, 200.000 piastres pour chaque groupe et une redevance de 10% sur la valeur des minerais extraits.

600 actions furent attribuées à la Compagnie de Recherches et d'Exploitations Minières qui apportait une option que lui avait consentie, pour deux ans, en juin 1926, M. Dubost sur 55 périmètres, dont vingt-deux pris dans la vallée de la Nam Hin Boun, en amont et en aval du passage de la rivière dans les calcaires, M. Dubost n'exigeait, à la levée de l'option, que 150.000 p.

Enfin, 1.300 actions furent attribuées à la Société d'études et d'exploitations minières qui apportait une option sur 50 périmètres pris en mai et décembre 1926 et en janvier 1927. L'option est valable jusqu'au 31 mars 1929 et sa levée est conditionnée par le versement de 150.000 piastres et l'octroi d'une redevance sur les minerais extraits.

En septembre 1928, le capital fut porté de 15 millions à 15.750.000 francs par l'émission de 3 000 actions P à vote plural (20 voix par action) qui furent souscrites en espèces par les actionnaires.

Ce n'est qu'après cette dernière opération que les actions furent introduites sur le marché hors cote.

La levée de toutes les options que nous venons d'énumérer exige un versement de 925.000 piastres, sans compter 300.000 francs remis à la Compagnie de recherches. Au total, la Société doit, au taux de 12 fr. 50 pour une piastre, verser près de 12 millions.

Comme il n'a été versé que 14.250.000 francs et qu'un important matériel a déjà été acquis (et est sur place), une nouvelle augmentation de capital était indispensable.

Elle vient d'être réalisée et le capital (que le conseil est statutairement autorisé à porter à 63 millions) vient d'être porté à 36.750.000 francs par l'émission de 80.000 actions ordinaires réservées aux anciens actionnaires à raison de 4 nouvelles pour 3 anciennes, et de 4.000 actions P réparties entre les possesseurs d'actions à vote plural, dans la même proportion.

Le cours des actions (nominal 250 francs) étant de 5.000 francs, si nous ne tenons pas compte de l'augmentation de capital actuelle, les Étains du Cammon sont capitalisés à 315 millions. Si l'on tient compte des multiples redevances que doit payer la Société, cette capitalisation est élevée, d'autant plus que les Étains du Cammon ne possèdent qu'un seul périmètre dans la vallée de la Nam Patène, les deux cent neuf autres se trouvant en dehors et ne représentant que des espoirs.

À la fin de 1926, M. Dubost, qui avait pris plus de 300 périmètres dans la province de Cammon, voulut les apporter à une société qu'il désirait créer, la Société indochinoise d'études minières, au capital de 5 millions de francs dont deux d'apport, mais cette société ne put se constituer, nous ne savons pas pourquoi, et, en octobre 1927, M. Dubost préféra créer deux sociétés auxquelles il apportait les redevances qui lui étaient dues. Il fit deux sociétés, toutes deux au capital de 1.500.000 francs, divisé en 15.000 actions de 100 francs, dont 12.000 à lui remises en rémunération de ses apports, et 3.000 à souscrire en espèces. L'une de ces Sociétés s'appelle « Société anonyme pour le recouvrement des redevances dues à M. Dubost par la Société des Étains de l'Indochine », et l'autre « Société anonyme pour le recouvrement de la part de bénéfices due à M. Dubost par la Société des Étains du Cammon ». Les actions de la première, qui valurent d'abord 1.500 francs, cotent aujourd'hui 4.000 francs, et les actions de la seconde, offertes d'abord à 1.700 francs, valent 4.500.

La première (Redevances des Étains de l'Indochine) est donc capitalisée à 60 millions, et la seconde (Parts de bénéfices des Étains du Cammon) à 67 millions.

La capitalisation de la première ne semble pas exagérée, car le système de la redevance, qui ne tient pas compte des frais d'exploitation, présente une grande sécurité. De plus, les redevances que doivent payer les Étains de l'Indochine portent sur le minerai à extraire de 20.000 hectares, tous situés dans cette vallée de la Nam-Patène que M. Cucherousset appelle justement le « Klondyke » indochinois. La tonne d'étain métal vaut en ce moment environ 24.000 francs à Haïphong ou à Benthuy, ce qui représente 1.800 francs par tonne pour la part de M. Dubost.

En admettant que les cours de l'étain ne varient pas, il faut, pour que les actions « Redevances des Étains de l'Indochine » touchent un dividende de 200 francs (5 % de leur capitalisation actuelle), que les Étains de l'Indochine extraient 1.800 tonnes de métal par an. Ce chiffre n'est nullement disproportionné avec l'étendue du domaine de la Société. N'oublions pas que des sociétés comme Tekkah et Kinta produisent de 600 à 800 tonnes d'étain métal par an avec des domaines de 200 ou 300 hectares.

Par contre, la capitalisation des parts de bénéfices des Étains du Cammon semble excessive. Les Étains du Cammon doivent à M. Dubost 25 % des bénéfices réalisés sur l'exploitation du périmètre Lux. Ici, l'on doit tenir compte des prix de revient ; de plus, il y aura, dans le calcul de la part des frais généraux à imputer à l'exploitation du seul périmètre « Lux », matière à différends. Enfin, le périmètre « Lux » ne représente que 900 hectares.

Pour que les actions, cotées 4.500 francs, touchent 225 francs (6 % de leur capitalisation), il faut que les Étains du Cammon réalisent à Boneng un bénéfice net de 13.500.000 francs, ce qui représente, au cours de £ 220 la tonne de 1.016 kg à Londres, une extraction d'environ 1.200 tonnes. Certes, un tel chiffre peut être aisément atteint, mais pourra-t-on s'y maintenir ? Et si le gisement s'épuise rapidement, on a moins de chances de trouver à côté un autre gisement qui paye, puisque « Lux » ne couvre que 900 hectares alors que les Étains de l'Indochine doivent la redevance sur 20.000 hectares.

En résumé, la vallée la Nam-Patène est ainsi capitalisée :

Société d'études et d'exploitations minières (5.500 ha)	323.000.000
---	-------------

Étains de l'Indochine (20.000 ha)	4.600.000
Étains du Cammon (900 ha)	250.000.000
Redevances des Étains de l'Indochine	60.000.000
Parts de bénéfices des Étains du Cammon	67.000.000
	<u>1.106.000.000</u>

Estimant à 65 millions la part de capitalisation des Étains du Cammon représentant les périmètres situés en dehors du « Klondyke », nous n'avons porté que 250 millions pour le périmètre « Lux ». Le « Klondyke » indochinois dépasse allègrement son milliard.

Encore conviendrait-il d'ajouter aux 1.106 millions que nous trouvons la part qui revient aux gisements de la Nam-Patène dans la capitalisation des Étains et Wolfram du Tonkin, de la Compagnie de recherches et d'exploitations minières en Indochine, de la Compagnie industrielle du Platine, de la Compagnie générale financière pour la Métropole et les Colonies (groupe de Fommervault), etc. Le « Klondyke » occupant environ 26.000 ha, on se rend compte que les Étains de l'Indochine en possèdent plus des trois quarts.

Il est permis d'espérer beaucoup de l'exploitation des gisements de la Nam-Patène, car les groupes qui y sont installés disposent de puissants moyens financiers et techniques et ils sont aujourd'hui d'accord, de Wendel contrôlant les Étains de l'Indochine et les Étains du Cammon et ayant fait une place dans cette dernière Société au groupe Bartholoni-Carmaux. i

*
* *

L'extraordinaire coup de fortune de M. Dubost qui a ramassé en trois ans plus de 10 millions ne tarda pas à attirer, dans le Cammon d'abord, puis dans d'autres provinces des Moyen et Haut Laos, de nombreux prospecteurs. Bientôt la « fièvre minière » gagna l'Indochine entière et la métropole elle-même

On sait que, pour pouvoir prospecter ou acquérir des droits miniers, il faut obtenir de l'administration locale une autorisation personnelle minière valable pour un seul pays de l'Union.

Voici le nombre d'autorisations données de 1923 à 1927.

	1923	1924	1925	1926	1927
Tonkin	30	35	42	32	51
Annam	14	19	24	23	32
Laos	3	3	5	26	24
Cambodge	3	3	3	17	16
Cochinchine	2	1	3	9	9
Total	<u>52</u>	<u>61</u>	<u>77</u>	<u>107</u>	<u>132</u>

À la fin de 1927, il y avait 706 autorisations personnelles en vigueur dans l'Indochine entière : 368 au Tonkin, 183 en Annam, 70 au Laos (contre 13 fin 1923), 62 au Cambodge et 33 en Cochinchine.

Parallèlement, le nombre des permis de recherches délivrés a augmenté dans des proportions analogues :

	1923	1924	1925	1926	1927
Tonkin	302	415	661	825	759
Annam	4	10	68	817	630
Laos	113	72	114	370	271
Cambodge	9	3	31	69	129
Cochinchine	4	—	4	6	20
Total	<u>432</u>	<u>500</u>	<u>878</u>	<u>2.087</u>	<u>1.809</u>

Le fléchissement qui apparaît en 1927 tient à ce que, le 1^{er} août 1927, la taxe à acquitter sur la délivrance d'un permis fut portée de 100 à 250 francs (sauf dans le district de Hanoi, où elle est de 400 francs) : aussitôt, la moyenne mensuelle des demandes de permis tomba 200 à 60, mais elle se releva au début de 1928 pour atteindre 184 en mars 1928. Au cours des quatre premiers mois de 1928, 1.183 permis furent accordés, si bien que l'année 1928 a certainement battu tous les records.

Voici comment se répartissent les permis de recherche en périmètres réservés accordés au Laos

Provinces	1923	1924	1925	1926	1927
Cammon	4	6	14	570	434
Vientiane	—	—	6	113	121
Savannakhet	—	1	—	122	63
Luang-Prabang	—	—	18	2	12
Houaphan	—	3	—	7	2
Saravane	—	—	—	2	
Bassac	—	—	—	1	—
Total	4	10	68	817	630

À la fin de 1927, le nombre des permis en vigueur en Indochine atteignait 4.774 contre 1.138 à la fin de 1922 et 1.863 à la fin de 1925.

Il y en avait 2 245 au Tonkin, 1515 au Laos, 755 en Annam, 229 au Cambodge et 30 en Cochinchine. Au Laos, la progression avait été la suivante : 34 fin 1922, 36 fin 1923, 32 fin 1924, 77 fin 1925, 895 fin 1926, 1.515 fin 1927

Il n'est pas facile de faire l'histoire de la prospection minière du Laos depuis trois ans, car les prospecteurs ne font guère de publicité autour de leurs travaux, laissant ce soin aux financiers à qui ils passent la main.

Nous avons vu M. Dubost demander timidement d'août à octobre 1925 27 périmètres abandonnés par le groupe Bartholoni. Dès qu'il se sentit soutenu par M. de Fommervault, il en prit d'autres, quatre ou cinq cents ; M. Barondeau l'imita, M. Sireyjol aussi, puis ce furent MM. Herrmann, Lapique, etc. On prit des périmètres non plus seulement pour l'étain, mais aussi pour l'or, le cuivre, le manganèse, le fer, etc.

Toute cette fièvre était provoquée par le petit abcès de la Nam-Patène... Or il n'est pas assuré, tant s'en faut, que les autres vallées du Cammon soient aussi riches que celle de la Nam-Patène. Il s'est produit, nous l'avons dit, dans cette petite vallée, un bouleversement qui a fait surgir au centre un anticlinal où, paraît-il, se trouverait l'étain. Si vraiment l'étain ne se trouve pas dans les calcaires entourant la vallée, il n'est nullement certain que l'on trouve des gisements intéressants dans les vallées de la Nam Hin Boun, de la Nam Kha Dine, de la Se Bang Fai, de la Se Bang Hien, etc. [De plus l'on n'a guère exploité, jusqu'ici que des gisements déjà connus des indigènes.](#) Or, ceux-ci se portent aux endroits les plus riches : aux hautes eaux, ils repèrent les points où la rivière fait des tourbillons, car à ces endroits le minerai se dépose en véritables « marmites » et ils y viennent à la saison sèche. Il est donc vraisemblable que certaines teneurs soient purement locales.

Si l'on peut espérer que les vallées voisines de la Nam Patène contiennent aussi des gisements stannifères, on ne voit pas bien ce qui a tout à coup valorisé les gisements du Phou-Thong, de Vientiane et de Tchepone. Évidemment, les moyens de communication sont aujourd'hui plus faciles, mais ce n'est pas tout et la démonstration reste à faire que l'exploitation de ces gisements peut être rémunératrice.

Il y a dans les affaires, nous l'avons déjà dit, une question de vogue. Il y a deux ans, c'était le caoutchouc qui était à la mode, aujourd'hui c'est l'étain et en même temps le Laos. Ne nous étonnons donc pas trop devant les surprises que nous réservent les sociétés créées depuis plusieurs années.

*
* *

Comment le succès des Étains de l'Indochine a-t-il pu rejaillir sur la Compagnie minière du Haut-Mékong* ? C'est un mystère qui n'en est plus un dès qu'on veut bien songer à l'ignorance traditionnelle du Français touchant la géographie.

La Société des mines de cuivre du Haut-Mékong, qui troqua rapidement son nom contre celui de Compagnie du Haut-Mékong, puis contre celui de Compagnie minière du Haut-Mékong, fut créée en juillet 1923 au capital de 500.000 francs divisé en 1.000 actions de 500 francs, dont 600 attribuées au docteur Rous, qui recevait aussi une somme de 45.000 francs et 3.000 parts bénéficiaires ayant droit à 30 % du solde des bénéfices nets.

M. Rous apportait. à la Compagnie, conjointement avec le commandant Paul d'Humilly de Chevilly : sept permis de recherches pris en 1922 dans le Phou-Tong, région de Luang-Prabang, les résultats d'une mission envoyée sur place en 1913 et les avantages du contrat passé entre M. Raoul de Chevilly et le Premier ministre du roi de Luang-Prabang.

C'était là l'aboutissement pratique de l'expédition de M. Raoul de Chevilly qui, en 1913 et 1914, avait parcouru le Haut-Laos et y avait remarqué les gisements cuprifères du Phou-Tong entre la Nam-Pak, affluent du Nam-Hou, et la Nam-Ta, à quelque cent kilomètres de la frontière chinoise. M. de Chevilly mourut à Saïgon en octobre 1918, emporté par la grippe espagnole au moment où, avec M. Aymard, il allait essayer de constituer une société, et ce fut son frère et M. d'Osmoy, frère de l'ancien député qui

remonta jadis la vallée du Mékong, qui, avec le docteur Rous, s'occupèrent de tirer parti de ses découvertes.

A notre connaissance, le Phou-Tong est connu surtout pour ses gisements cuprifères, mais de vieux Cochinchinois nous ont affirmé que M. de Chevilly parlait aussi de gisements aurifères. Quoi qu'il en soit, la constitution de la société fut accueillie en Indochine avec beaucoup de scepticisme : le Phou-Tong est, en effet, difficilement accessible. La voie la plus courte pour y accéder passe par le Siam : de Bangkok à Lampang, on prend la voie ferrée (un jour), de Lampang à Xieng-Rai et Xieng-Sen, l'automobile (2 jours) et de Xieng-Seng à Luang-Prabang on redescend le Mékong en deux jours, soit, si les circonstances sont très favorables, cinq jours pour arriver à Luang-Prabang. Pour y accéder du Tonkin, il faut passer par Vinh, Xieng-Khouang, Muong-Souï, Muong-You, puis redescendre le Nam-Khan en pirogues, ce qui représente dix jours d'un voyage fort peu confortable.

De Luang-Prabang, on remonte le Nam-Hou et la Nam-Pak et il faut compter au moins dix jours pour atteindre Muong-La, centre le plus proche du Phou-Tong.

Normalement, il faut, donc estimer à au moins trois semaines le temps nécessaire pour franchir les 400 kilomètres qui, à vol d'oiseau, séparent Hanoï du Phou-Tong. La durée du trajet sera sans doute réduite quand on aura réalisé l'idée de Pavie de débloquer par la Rivière Noire, Son-La et Dien-Bien-Phu le royaume de Luang-Prabang, mais quand ce projet sera-t-il réalisé ?

En 1924, le capital de la société fut porté de 500.000 à 700.000 francs pour permettre l'envoi d'une mission qui fut composée de M. d'Osmoy, de M. Moreau, ingénieur des Mines, et du colonel Danchaud, qui étudia, l'un des premiers, le déblocage du Laos.

Nous ne savons pas quels furent les résultats de cette mission. En tout cas, en 1927, les promoteurs de l'entreprise trouvèrent un appui solide en la personne de M. Charles Victor³, le banquier bien connu, qui se chargea de recueillir les capitaux nécessaires pour exploiter les gisements.

En décembre 1927, le capital fut réduit de 700.000 à 350.000 francs, puis porté à 10 millions, divisé en 100.000 actions de 100 francs, dont 99.000 ordinaires et 1.000 privilégiées ayant un droit, de vote cinquante fois supérieur à celui des actions ordinaires. En même temps, le nombre des parts était porté de 3.000 à 6.000 et le conseil d'administration était en partie renouvelé.

Dès le mois de février 1928, les actions de 100 francs étaient introduites en Bourse à 375 francs, puis, sur l'annonce que M. [Georges] Mahé, ancien résident supérieur en Annam et au Laos, partait sur les gisements, elles montèrent à 600 francs pour atteindre au galop et sans défaillance le cours de 1.550 francs.

Qu'est-ce qui justifie ce cours élevé ? La Société a, dit-on, 19 périmètres ; ils ne sont guère plus accessibles que jadis et M. Mahé mit dix jours pour aller de Vinh à Luang-Prabang ; pour transporter quatre personnes et 1.500 kg de bagages, il lui en coûta, en avril 1928, environ 1.500 piastres, et il était encore à plus de dix jours des gisements !

La région est-elle plus riche qu'on ne le pensait tout d'abord ? Il faudrait qu'on y eût trouvé de riches gisements aurifères ou stannifères pour légitimer la capitalisation de cette entreprise qui, avec les parts de fondateur, représente plus de 200 millions. Au reste, si les gisements sont si riches, pourquoi a-t-on, en 1927, réduit le capital de moitié et doublé le nombre des parts de fondateur ? On n'avait pas l'air d'apprécier beaucoup les apports.

³ Né le 8 juillet 1862 à Privas, selon Marc Mouscadet, *L'Exploitation du sous-sol au Laos (1893-1940)*, mémoire, INALCO, 2013. Or, lors de l'arrestation du célèbre Charles VICTOR, de la Société auxiliaire de crédit, de la Banque industrielle de Chine, de la Compagnie occidentale de Madagascar, etc., *Le Petit Parisien* du 13 décembre 1918 précisait qu'il avait 56 ans, ce qui le faisait naître en 1862. Il s'agit donc bien d'un seul et même personnage et non d'homonymes, comme nous l'avions cru d'abord à la suite de l'annonce prématurée de sa mort par *Le Matin* du 1^{er} juin 1923.

En tout cas, avec 2.500.000 francs versés (car les actions ne sont libérées des trois derniers quarts qu'au fur et à mesure des ventes), on a lancé en Bourse pour 150 millions de papier. Nous ne voulons porter aucun jugement sur cette entreprise ; il se peut que la richesse des gisements justifie le cours élevé des actions, mais aucune précision n'a, à notre connaissance, été déjà donnée.

Ajoutons enfin que l'avenir de cette société est complètement indépendant de celui des gisements de la Nam Patène, les deux régions étant séparées par plus de 400 kilomètres en ligne droite.

Encouragé par le succès obtenu en Bourse par la Compagnie minière du Haut-Mékong, M. Victor créa, en septembre 1928, la Compagnie générale des mines de Thakhek*, au capital de 11 millions de francs divisé en 110.000 actions de 100 francs, dont 100.000. actions ordinaires B et 10.000 actions A ayant un droit de vote 20 fois supérieur et émises à 150 francs. Le capital fut ensuite porté, en octobre 1928, à 20 millions par l'émission de 90.000 actions B à 200 francs. Dès maintenant, il peut être porté à 50 millions, 25 % des augmentations de capital étant réservés aux actions A et 75 % aux actions B.

Le dividende statutaire est de 9 % et les actions A ont droit à 20 % du solde des bénéfices nets ; ces actions tiennent beaucoup de la part de fondateur, mais avec cet avantage qu'elles sont négociables immédiatement. La formule est ingénieuse et à retenir.

Ici encore, les actions furent aussitôt introduites en Bourse aux environs de 350 fr. et elles cotent aujourd'hui plus de 500 fr.

Il est difficile de dire ce que vaut cette affaire.

Elle possède 72 périmètres couvrant 65.000 hectares, mais personne ne peut dire ce qu'ils renferment. Trente périmètres sont situés dans la province du Cammon, vingt-deux sont de part et d'autre de la route de Dongha à Savannakhet et 20, enfin, sont au sud de Savannakhet. La société mériterait plutôt le nom de Compagnie des mines de Savannakhet.

Dans le groupe du Nord, on espère trouver de l'étain ; dans celui du Centre, on a constaté la présence de gisements d'or, de cuivre, de plomb, de fer ; dans celui du Sud, on signale du plomb argentifère et de l'or. Mais les indications sont plutôt vagues.

Une trentaine de millions ayant été versés, cette société va pouvoir procéder à une prospection sérieuse de ses périmètres.

LE LAOS MINIER ET LA BOURSE DE PARIS

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1929)

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mai 1929)

Dans nos deux précédentes études, nous avons retracé l'histoire de la prospection et de l'exploitation des gisements d'étain en Indochine. Nous n'avons pas la prétention d'avoir été complets, mais nous n'avons rien avancé dont nous ne fussions certains. Nous savions, par exemple, qu'entre 1904 et 1914 M. de Parcevaux, puis M^e Ferrand, anciennement bâtonnier des avocats-défenseurs de Saïgon, avaient pris des périmètres dans la vallée de la Nam-Patène, mais, faute de précisions, nous avons préféré n'en point parler. Nous nous ferons d'ailleurs un devoir de publier toutes les communications qui nous seront faites à ce sujet.

En publiant cette série d'articles sur l'étain en Indochine, nous avons en vue de tirer au clair une question qui est complètement inconnue en France et que la plupart des Indochinois eux-mêmes connaissent très mal.

Cette ignorance, qui est propice au lancement d'affaires douteuses et qui peut indirectement nuire aux entreprises sérieuses, nous a paru être un danger, et nous avons voulu y mettre fin en ce qui concerne, tout au moins, les Indochinois et les hommes d'affaires métropolitains qui lisent notre revue.

Pour exposer clairement le développement de l'industrie stannifère indochinoise au cours de ces dernières années, nous avons dû parfois traiter de sociétés qui n'ont pas pour but l'extraction de l'étain, par exemple la Compagnie minière du Haut-Mékong, parce qu'elle est liée à la Compagnie générale des mines de Thakhek. Au reste, toutes les sociétés minières du Laos et de l'Annam sont plus ou moins entraînées dans le même mouvement, et la Bourse, aveugle comme toujours, ne fait guère de distinctions entre elles. Ce n'est d'ailleurs pas la moindre difficulté du travail dont nous présentons aujourd'hui la fin et un essai de conclusion.

Le second semestre de 1928 a vu l'éclosion de cinq sociétés minières au Laos : au mois de juillet, la Société des mines d'or de Tchépone ; en août, l'Union minière indochinoise ; en septembre, la Compagnie générale des mines de Thakhek ; en décembre, la Société indochinoise des mines et la Compagnie minière du Laos.

Nous avons parlé, il y a quinze jours, de la Compagnie générale des mines de Thakhek qui se rattache au groupe Victor.

*
* *

La Société des mines d'or de Tchepone* sera traitée plus longuement dans une étude spéciale sur l'or en Indochine. Aujourd'hui, nous nous contenterons de dire que cette société fut créée en juillet 1928 par M. de Fommervault, au capital de 26 millions, divisé en 260.000 actions de 100 francs. La Compagnie financière pour la métropole et les colonies apporta à la société la propriété de 5 périmètres sis à Tchépone, et une promesse de vente de 28 périmètres dans la même région ; elle reçut en échange 8.450 actions d'apport et 16.350 parts de fondateur sur 18.000 créées. Deux cents parts furent mises à la disposition du conseil d'administration, 580 remises à M. d'Osmoy, 580 à M. Herrmann et 290 à M. Bacque Grammont qui faisaient apport à la société des promesses de vente qu'ils détenaient. Un cinquième du capital fut réservé aux Indochinois qui souscrivirent avec empressement. Les parts ont droit à 30 % du solde des bénéfices, et les amortissements sont prélevés sur les 70 % réservés aux actions.

Les actions ont été bloquées jusqu'au 30 septembre 1930, et elles ne sont même pas imprimées.

Cependant, comme l'on ne peut empêcher des cessions de droits, il y eut très rapidement des négociations d'actions entre 300 et 400 francs. Actuellement, les actions cotent environ 325 francs et les parts 7.500, ce qui représente 84.500.000 francs pour les actions et 135 millions pour les parts, soit au total 220 millions environ. La capitalisation des parts semble excessive ; elle est peut-être motivée par le fait que les statuts prévoient que le conseil peut, sur simple décision, porter le capital à 50 millions, et parce que les amortissements seront prélevés sur la part du superdividende réservée aux actions.

Que valent les gisements de Tchepone ? Ils sont connus depuis longtemps : ce sont des gisements alluvionnaires qui sont très riches, si l'on croit M. Mittard, le premier ingénieur qui les prospecta pour M. de Fommervault. Il y a, paraît-il, une quantité énorme d'alluvions à traiter, et la société envisagerait d'utiliser plusieurs dragues très puissantes du même type que celle qui est à Bao-Lac. On parle d'une production éventuelle de 7 à 8 kg d'or par jour, mais ces chiffres nous semblent par trop optimistes. Attendons au moins le rapport de l'ingénieur de Kilo-Moto, un des rares spécialistes français de gisements aurifères, qui a été envoyé sur place.

Le conseil d'administration des Mines d'or de Tchépone comprend : la Banque de l'Indochine, M. Ferret [*sic* : *Feray*], associé de la Banque Mallet, MM. G. de Fommervault, Brard, Gautheron, de Lafaulotte et Réveillaud.

*
* *

Avec l'Union minière indochinoise*, nous rentrons dans ce qu'on pourrait appeler le « cycle Dubost ».

Nous disions, il y a quinze jours, que M. Dubost projetait à la fin de 1926 la création d'une Société indochinoise des mines au capital de 5 millions qu'il ne constitua pas, sans doute parce que cette création était encore prématurée et que les 3 millions à souscrire en espèces étaient malaisés à réunir sur le marché assez étroit de l'Indochine et surtout du Tonkin.

A ce moment, avons-nous dit, M. Dubost créa ses deux sociétés de redevances, mais il ne perdit pas de vue sa première idée et, en août 1928, il constituait l'Union minière indochinoise.

L'Union minière indochinoise fut créée au capital de 7 millions, porté bientôt à 8 millions et divisé en 80.000 actions de 100 francs.

Il existe 10.000 parts de fondateur ayant droit à 33 1/3 % du solde des bénéfices.

Nous ne savons pas comment furent rémunérés les apports, mais ceux-ci sont considérables, tout au moins par leur quantité et leur surface.

M. Louis Dubost apporta, en effet, à la société, 336 périmètres couvrant 300.000 hectares dans les régions les plus diverses et les plus éloignées les unes des autres : Thakhek, Tchepone, Vientiane, Langson, Caobang, Thăi-Nguyên, Dong-Trieu. Ils se décomposent ainsi :

106 périmètres pour l'or, dans la région de Thakhek, de Langson, de Vientiane et surtout de Tchepone (74) ;

4 périmètres pour l'argent dans la région de Bao-Lac ;

60 pour l'étain dans le Cammon et la région de Cao-Bang ;

11 pour le cuivre dans la région de Tchépone ;

61 pour le plomb et le zinc, dont cinq à Trang-Da ;

31 pour le fer, généralement sur la côte ;

35 pour le charbon, dont 11 au nord des Charbonnages de Dong-Trieu ;

28 pour le manganèse, l'amiante, le graphite, le titane et l'antimoine.

De plus, M. Dubost s'est engagé à apporter, dans l'avenir, à l'Union minière, tous les permis de recherches qu'il demanderait en Indochine.

Ainsi, c'est un peu lui-même que M. Dubost a mis en société avec l'Union minière indochinoise.

Cette société ne saurait exploiter elle-même l'immense domaine minier dont elle dispose et elle ne peut que borner son activité à la prospection de gisements et à la constitution de compagnies d'exploitation dont elle offre les actions au public.

En effet, l'Union minière a fait porter son premier effort sur la région de Tchépone et elle vient de créer la Société des mines d'or de Namkok au capital de 30 millions de francs.

L'Union minière a certainement fait là son affaire la plus facile, mais que donneront ses autres périmètres ? Sait-on même quelle en est la valeur et s'ils se prêtent à une exploitation industrielle ?

Le 26 novembre dernier, les actions furent introduites en Bourse, au marché en Banque, au cours de 380 francs. Elles valent, aujourd'hui, 520 francs, capitalisant la société, avec les parts de fondateur, à 60 millions environ. Une publicité grossière et maladroite a été faite autour de la société, des « études techniques » sur l'affaire furent

largement répandues et des feuilles financières douteuses la prônèrent avec enthousiasme.

La composition du conseil d'administration contribua aussi à mettre les Indochinois en défiance. À part M. Merlin, qui préside, et M. Dubost, les membres du conseil sont inconnus en Indochine : Arnal, Bénédic, Delingette, Dupont, Fribourg, Guillaïn, Joyer, Lemaire et Wenz. A signaler que deux d'entre eux sont ingénieurs civils des Mines.

Il y a quelques mois, la société fit grand état du départ du commandant Delingette pour l'Indochine et des notes parurent à ce sujet dans la presse. Le commandant Delingette n'étant pas, que nous sachions, prospecteur, nous avouons ne pas comprendre l'intérêt que présente son voyage pour l'Union minière.

*
* *

Nous savons peu de chose de la Compagnie indochinoise des mines qui s'est constituée en décembre 1928 au capital de 5 millions de francs, divisé en 50.000 actions de 100 francs. Nous croyons, cependant, savoir que cette société possède une option sur 40 périmètres dont la moitié fut apportée conjointement par MM. Dubost et Wenz. Les uns seraient situés dans la vallée de la Nam Hin Boun et renfermeraient, du moins en l'espèce, de l'étain ; les autres auraient été pris pour l'or dans la région de Vientiane.

Il existe 15.000 parts de fondateur ayant droit à 40 % des superbénéfices et, dès maintenant, le capital peut être porté de 5 à 20 millions.

Cette société aurait été créée avec le concours de professeurs de Louvain, techniciens renommés.

En tout cas, elle est sympathique, parce qu'elle n'a pas encore introduit ses titres en Bourse et qu'elle ne s'est livrée à aucune réclame.

Les gisements d'or de la région de Vientiane sont connus depuis de longues années ; sont-ils exploitables industriellement ? Nul ne le sait. Quant à la vallée de la Nam Hin Boun, rien n'indique encore qu'elle présente un intérêt comparable à celui de la vallée de la Nam-Patène.

*
* *

Nous voici, enfin, arrivés, ou plutôt revenus, puisque c'était notre point de départ, à la Compagnie minière du Laos*.

Cette compagnie fut créée, en décembre dernier, par la Société minière franco-belge, laquelle était passée par bien des vicissitudes, puisque ses actions valaient encore 5 francs en 1923 et 9 fr. en 1925 avant de monter à 1.300 francs le mois dernier.

Quel est le rôle exactement joué en cette affaire par la Minière Franco-Belge ? Il est malaisé de le préciser. Il se peut qu'elle n'ait été qu'un simple intermédiaire entre le prospecteur, qui est, croyons-nous, M. Herrmann (lequel tenait peut-être de M. Guis une partie de ses périmètres), et le groupement qui a financé l'entreprise. En tout cas, ce patronage est fâcheux et la façon dont le titre fut introduit en Bourse autorise à croire que le groupe Meurisse avait la haute main sur l'affaire.

La Compagnie minière du Laos est au capital de 12 millions de francs, divisé en 120.000 actions de 100 francs, dont 20.000 remises à la Minière Franco-Belge en rémunération de ses apports. Celle-ci reçoit encore 7.500 parts sur 15.000 créées ayant droit à 30 % du solde des bénéfices nets. C'est là payer bien cher l'apport de simples promesses de vente dont on ne sait à quelles conditions elles ont été consenties ; rien ne dit que ces promesses n'aient été consenties que pour trois mois et avec l'obligation de verser un million par périmètre.

Dans les statuts, le conseil se fait autoriser à porter le capital à 60 millions.

Naturellement, le public ne fut pas autorisé à souscrire et la souscription des dix millions d'actions qui fut versée (ou plutôt du premier quart) ne fut assurée que par 14 individus qui avaient, d'ailleurs, la plus grande hâte de s'en débarrasser, car ils battirent tous les records de vitesse : le 13 décembre, la société était constituée ; le 24 décembre, les publications légales étaient faites, et, le 7 janvier, l'action était introduite en Bourse à 400 francs. Si on laisse de côté les actions d'apport et les parts qui ne sont pas négociables avant deux ans, les fondateurs disposaient de 40 millions de francs de papier, tout en n'ayant versé que 2.500.000 francs, et l'opération n'avait pas demandé un mois pour être dénouée. Il leur suffisait de vendre une faible quantité d'actions pour rentrer dans leurs débours, si toutefois il y a eu débours réel, car le certificat de versement de 2.500.000 francs exigé par le notaire pour la constitution de la Société a sans doute été fourni par la Banque Meurisse.

Certains nous diront qu'après tout, nous ne savons pas ce que valent les périmètres de la compagnie et qu'ils sont peut-être excellents. C'est bien possible, mais personne ne le sait et la compagnie pas plus que nous. Les 314 périmètres de la société, qui couvrent 282.000 hectares, semblent bien avoir été pris au petit bonheur et celui qui les a pris paraît généralement s'être contenté d' « entourer » les domaines de sociétés connues.

C'est ainsi que le gros morceau se trouve au nord et au sud de Tchepone, nom prestigieux qui évoque de fabuleux gisements aurifères ; d'autres périmètres sont au nord-ouest, au-dessus de Phalane, un petit paquet au sud de Mahassay ; enfin, quelques périmètres ont été pris sur la moyenne, Nam Kha Dine, pour dire sans doute qu'on a des périmètres bordant ceux des Étains du Cammon, et un nombre plus important s'étend au nord-ouest de Nape.

Bien entendu, la société fait surtout état de ses périmètres de Tchepone et de ceux de la Nam Kha Dine.

Nous avons sous les yeux un prospectus de la compagnie tiré en deux couleurs avec une carte montrant l'emplacement des périmètres. Il vaut la peine qu'on l'examine. En voici le début :

« Les richesses minières du Laos, exploitées par les indigènes depuis un temps immémorial, furent en partie reconnues par les prospecteurs européens depuis 1861. Il ne s'agissait, à l'époque, que de prospections rapides fatalement incomplètes parce qu'accomplies dans des régions dépourvues de moyens d'accès, mais suffisantes, cependant, pour établir, de façon indiscutable, la présence d'importants gisements métallifères d'antimoine, d'argent, de cuivre, de fer, de plomb, d'étain et, surtout, d'or. »

« Il n'est pas inutile d'évoquer le souvenir de ces premiers prospecteurs de l'industrie minière au Laos, ne fût-ce que pour bien établir que « la ruée vers l'or » qui se dessine actuellement dans ce pays n'est pas déterminée par les chimères, mais se trouve justifiée par l'histoire même de la colonie. »

C'est admirable ! Nous aimerions savoir le nom des prospecteurs de 1861, à moins qu'on ne considère Doudart de Lagrée comme un prospecteur.

Et puis, personne n'a jamais nié qu'il y eût de gros gisements métalliques au Laos ; seulement, ce qu'il faut établir, c'est que, en dehors de la Nam Patène, il en existe qui soient exploitables industriellement ; sur ce point, nous attendons encore une démonstration.

Le rédacteur de la notice s'attarde ensuite sur les moyens de communication « faciles et rapides » que possèdent, aujourd'hui, les régions où sont les périmètres de la compagnie. Ces moyens de transport ont facilité les prospections nouvelles qui « ont vérifié les pronostics établis depuis plus d'un demi-siècle, à savoir que le sous-sol laotien recèle des richesses infinies et presque continues ». Cette fois, c'est presque du lyrisme.

Il est ensuite fait état des chutes d'eau et des facilités que procurent les routes pour trouver une main-d'œuvre importante, puis il est dit que, pour le cuivre, la question des frais de transport est peu importante au regard de sa valeur intrinsèque, contre-vérité flagrante. Enfin, le rédacteur termine ainsi :

« L'or et l'étain ont déjà fait la fortune de nombreuses sociétés du Tonkin ; l'or et l'étain du Laos qui, de l'affirmation même d'un des hommes les plus qualifiés, constituent dans ce pays un « véritable don de nature », sont appelés à faire la fortune de la Compagnie minière du Laos, société privilégiée au point de vue de la situation géographique de ses périmètres miniers. »

Quelles sont ces nombreuses sociétés du Tonkin dont l'or et l'étain ont fait la fortune ? En cherchant bien, elles sont deux : les Étains et Wolfram du Tonkin et les Mines d'Étain du Haut-Tonkin ; encore leur prospérité ne remonte-t-elle qu'à quelques années. Quant à l'or, il n'a encore enrichi aucune société en Indochine : Pac-Lan a du plomb dans l'aile, c'est-à-dire pas assez d'or dans son quartz, et Bao-Lac n'est qu'au début de son exploitation.

Le même prospectus nous apprend que les membres du conseil d'administration se nomment MM. Adam, Bétoumé, Leduc, Meurisse, Perret, Prouvost et Herrmann ; ce dernier, seul, à notre connaissance, a séjourné en Indochine. Alors que, dans les sociétés les plus importantes, il n'y a que deux commissaires aux comptes, la Compagnie minière du Laos en annonce quatre : MM. Hubin, Janin, Mornet et le comte de Mazieux. Cela fait riche et que voilà des comptes bien épluchés et des actionnaires bien protégés !

Comme bien on pense, une campagne de presse fut menée et le « Temps économique et financier » publia, le 21 janvier, une petite note où nous lisons : « Introduites tout récemment, au marché libre, les actions de la société, soutenues par un groupe financier actif, ont reçu un accueil favorable. » Il est vrai que le « Temps » publia jadis deux articles dithyrambiques sur les Sucreries et raffineries de Cochinchine « Phumy ».

Le « groupe financier actif » est, aujourd'hui, hélas ! amputé de la tête : cet excellent M. Meurisse, qui médite en paix, rue de la Santé, sur les destinées minières du Laos.

*
* *

Quelle conclusion tirer de cette longue, trop longue étude ? À la vérité, elle en comporte plusieurs.

D'abord, il existe en Indochine un « Klondyke » de l'étain : le fait est établi de façon indiscutable.

Que, en dehors de la Nam-Patène, il y ait de l'étain dans la province de Cammon, c'est encore certain, mais y en a-t-il assez pour permettre la création d'entreprises européennes à grand rendement ? Personne ne le sait. On peut donc dire que, en dehors des trois sociétés installées dans le « Klondyke », il n'y a que des billets de loterie. Ils sortiront peut-être, nous le souhaitons même vivement pour les braves gens qui ont acheté des titres avec des primes de 3 et 400 %, quand ce n'est pas 1.400 %, mais nous ne pouvons que formuler un vœu.

Nous n'avons pas grande confiance dans les gisements autres que ceux d'étain et d'or, notre préférence allant d'ailleurs à l'étain.

Comment empêcher la spéculation sur les périmètres qui ressemble fort à celle que l'on voulut entraver sur les concessions rurales ?

Certains ont proposé de relever encore la taxe annuelle à payer pour les permis de recherche en périmètres réservés. Nous n'en sommes pas partisans. Cette taxe a déjà été relevée de 100 à 250 francs par an et, il ne nous paraît pas juste qu'on aille encore

plus loin, car alors la prospection ne serait plus possible qu'aux grandes Sociétés ou aux riches particuliers, ce serait supprimer en fait le droit de l'inventeur ⁴.

Veut-on limiter le nombre des périmètres qui peuvent être pris par un même individu ? Les prospecteurs entreprenants emploieraient des hommes de paille et le tour serait joué.

Pourrait-on supprimer le permis de recherche en périmètre réservé et ne laisser subsister que la demande en concession ? On multiplierait les conflits entre prospecteurs. Il y a quelque vingt ans, on vit au Tonkin des aventuriers surveiller les allées et venues des prospecteurs compétents débarquant de France. Dès qu'ils en voyaient un s'attarder dans une région, immédiatement ils couvraient celle-ci de périmètres et le malheureux était frustré du fruit de son travail. Aujourd'hui, le prospecteur prend ses périmètres avant de prospecter ; ainsi est-il sûr de n'être pas volé. Dans ces conditions, on comprend qu'il soit demandé beaucoup de permis.

Comme pour les sociétés de caoutchouc, les exagérations ont été commises non en Indochine, mais à Paris, et nous en revenons toujours au seul remède qui nous paraisse possible sans être nuisible : la création à Saïgon d'une Bourse qui soit pour les valeurs indochinoises une sorte d'antichambre obligatoire avant l'introduction à la Bourse de Paris.

Cela d'ailleurs sans préjudice des réformes qu'il conviendrait d'apporter à l'organisation de la section financière du Parquet, réformes d'ordre général visant aussi bien le placement des valeurs métropolitaines que le placement des valeurs indochinoises.

Car, ne l'oublions jamais, il se commet plus d'escroqueries sur les valeurs françaises que sur les valeurs coloniales.

Si nous demandons un premier contrôle pour les valeurs indochinoises, ce n'est pas pour empêcher le mouton d'être tondu, — car il est fait pour être tondu — seulement, il nous déplaît qu'il le soit par des tondeuses indochinoises ou du moins qui se font passer pour indochinoises, car les vrais Indochinois ne furent jamais responsables des exagérations commises à la Bourse de Paris depuis cinq et six ans sur certaines valeurs d'Indochine.

N. B. — Nous n'avons pas cité notre excellent confrère M. Cucherousset et son « Éveil économique », car nous aurions dû le faire à chaque page, sa revue étant la source de documentation la plus considérable et la plus sûre à la fois sur le Laos et sur les mines indochinoises. Sa chronique bi-mensuelle des Mines rend en particulier les plus grands services.

Ceux qui s'intéressent à la question des mines au Laos trouveront à l'Agence économique de l'Indochine, 20, rue La-Boétie, la collection reliée de l'« Éveil économique ». Nous signalerons notamment : des cartes et notes sur le projet de voie ferrée et le chemin de service du Tan Ap-Thakhek dans les numéros de janvier 1924, juin 1925, mai, juillet et octobre 1927 et une carte au 1/000.000^e de la vallée de la Nam Patène dans le numéro du 14 novembre 1926, accompagnée d'une description de la vallée.

⁴ Ce droit de l'inventeur est pratiquement supprimé dans l'octroi des concessions rurales puisque le droit de surenchère du vingtième prévu par M. Varenne a été transformé en un droit de surenchère du cinquième.